



SECURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Un comportement judicieux devant notre école permettra à nos enfants de passer une année scolaire dans la sérénité et en toute sécurité

Stationnement devant l'école selon le plan ci-dessous.

Appliquez et aidez-nous à faire respecter ces simples règles. Non contraignantes, elles sont essentiellement destinées à améliorer la sécurité de tous aux abords de notre école.

Mesures à observer sur le chemin de la Laiterie :
Même si ce lieu a été réalisé afin de permettre aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité, merci de les sensibiliser sur leurs droits et devoirs sur la route. Le chemin de la Laiterie reste une artère communale empruntée par des véhicules.

Nouveaux horaires des patrouilleuses scolaires :

Route de Jussy (place des Prés-Seigneur) :

Lu-ma-je-ven :	07h30-08h30	11h30-12h00
	13h00-13h45	16h00-16h30
Me	07h30-8h30	11h30-12h00

Route de Jussy (route des Beillans):

Lu-ma-je-ven:	07h30-08h15	-----
	-----	16h00-16h30

